

## Note d'information

Le 5 novembre 2020

Objet : INFORMATION CAS CONTACT

Les employeurs ont beaucoup d'interrogations sur la gestion des cas contact.

Un cas contact est une personne ayant eu un contact à risque avec une personne contaminée par la Covid-19.

Le ministère du travail a produit une fiche pédagogique dédiée, définissant avec précision ce qu'il faut considérer comme un cas contact, ainsi que la conduite à tenir par l'entreprise dans une telle situation :

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/mtei\\_fiches\\_covid\\_gestion\\_cas\\_contact\\_3\\_11\\_2020\\_ok.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/mtei_fiches_covid_gestion_cas_contact_3_11_2020_ok.pdf)